

Transition écologique et Droit à la Ville

Sommet des Peuples pour le Climat de Montreuil
lors de la COP21

Compte-rendu du débat
Samedi 5 décembre 2015



Commission Inclusion
Sociale, Démocratie
Participative et Droits
Humains de CGLU

Contexte

Dans le cadre du Sommet des Peuples pour le Climat de Montreuil lors de la COP21, Habitat International Coalition et la Commission Inclusion Sociale, Démocratie Participative et Droits Humains de CGLU, tous deux membres de la Plateforme Globale pour le Droit à la Ville ont organisé un débat sur la Transition Ecologique et Droit à la Ville

Ce débat répondait à plusieurs objectifs : mettre en lumière l'insoutenabilité du modèle de développement de la ville compétitive et poser le droit à la ville comme un élément fondamental de la transition écologique; renforcer les articulations entre les mouvements urbains et écologistes, mais aussi entre les gouvernements locaux et mouvements sociaux.

Selon l'ONU, en 2050, 70% de la population mondiale habitera en ville. Alors que la plupart des émissions de gaz à effet de serre provient des villes et que le changement climatique affecte en premier lieu les plus précaires, le modèle d'urbanisation prédominant est-il viable pour notre planète ? Quelle transition écologique dans les villes pour assurer le bien-vivre et les droits environnementaux pour toutes et tous ? Comment penser le développement urbain dans son articulation avec le rural ? Quelles nouvelles citoyennetés écologiques urbaines, connectées avec les alentours ruraux et périurbains ? Comment promouvoir l'écologie populaire pour tous ? Quelles politiques pour la résilience au niveau local ?

Ce débat, organisé en deux tables rondes complémentaires, a amené une dizaine d'intervenant-e-s à discuter des défis et des alternatives du point de vue du droit à la ville.

Gustave Massiah, le modérateur du débat, a lancé le débat en disant que la transition citoyenne doit être posée d'une manière nouvelle, c'est-à-dire par la transition sociale. Dans cette perspective, la question de l'accès aux droits pour tous et de l'égalité est centrale. C'est dans ce sens que le Droit à la Ville doit être reconnu et mis en œuvre.

Première table ronde

« Les défis du changement climatique dans un monde urbain »

« *Il faut rétablir une souveraineté des territoires* »

Augusto Barrera, ancien Maire de Quito et actuel directeur du Centre de Recherche des Politiques Publiques et Territoire de la Faculté Latino-Américaine des Sciences Sociales (FLACSO), a souligné la nature à la fois globale et locale de la lutte contre le réchauffement, et a présenté cinq tendances globales de l'urbanisation latino-américaine qui affectent la transition écologique :

1. Un processus d'urbanisation extraordinairement intense et extensif : la population mondiale qui vit en ville est passée de 20.5% en 1925 à plus de la moitié actuellement. Ces processus se traduisent dans des phénomènes de conurbation et métropolisation, de croissance des villes intermédiaires et d'un rapide développement des petites villes autour d'investissements touristiques ou d'activités extractives. Ce processus se manifeste aussi à travers des villes satellites, des corridors commerciaux, des urbanisations diffuses autour d'axes routiers ou d'infrastructures attractives, ou encore du classique modèle de centre/périphérie. La diversité des processus d'expansion urbaine pose une extraordinaire complexité pour gouverner ou gérer l'urbain.

2. Le processus asservissant de la globalisation économique au cours des 20 dernières années, qui a été accompagné par la financiarisation de l'économie qui intrinsèquement génère inégalités et ségrégation spatiale. Les mutations du capitalisme ont reconfiguré les aires urbaines, qui sont devenues des espaces de rentabilisation du sol et des biens communs, fondés sur une économie de services sustentée par la précarité de l'emploi. Les villes sont aussi un immense marché de consommateurs, qui exclue de larges secteurs de la population. Cela a produit une hiérarchisation des villes en fonction de leur capacité à se positionner sur l'échelle des centres de gestion du capital financier, en affectant leur autonomie politique.

3. Transformations institutionnelles et dérégulation, notamment sous l'impulsion des processus d'intégration régionale qui a encouragé des processus de dérégulation pour favoriser la circulation des biens et services et surtout des capitaux (mais jamais des personnes !). Cela s'est traduit par l'idée que le « bon gouvernement » local réside dans la formule « moins de régulation et plus de compétitivité pour attirer les capitaux » (modèles de planification stratégique sans relation avec la réalité du terrain, partenariats public-privés...). Sous le prétexte de neutralité technique, les modèles urbains se sont diffusés sous forme de « bonnes pratiques » de gestion, dénués de vision politique critique, à travers des organismes internationaux.

Néanmoins, la réalité confirme que, face à la concentration-centralisation du capital, les capacités de gestion des territoires s'affaiblissent.

4. Grandes transformations de la société. La tertiarisation de l'économie a provoqué une très grande précarisation de l'emploi (peu qualifié, de basse qualité et très temporaire), qui généralement s'accompagne d'un modèle de comportement social fondé sur la culture de la consommation, l'individualisme et la banalisation. Cela a reconfiguré les formes d'agrégation collective, de production d'identités et de socialisation, et a donné lieu à l'émergence de nouveaux acteurs sociaux avec des nouvelles formes d'organisation collective, de nouvelles dynamiques et nouveaux répertoires (du mouvement des indignés aux mobilisations brésiliennes contre le gouvernement du PT).

5. Finalement, la diversification des problématiques urbaines dans l'ensemble de la planète a donné lieu à une diversité de possibilités et de solutions, qui rend plus complexe le développement de perspectives théoriques, conceptuelles et politiques communes. Nous ne sommes plus dans la configuration d'une consigne univoque de développement et de progrès.

Face à ces tendances, et aussi face au changement climatique, Barrera pose la question du Nouvel Agenda de l'Habitat : il doit avoir une vocation stratégique et une perspective globale, et doit interpeller directement nos modes de production, de consommation et de distribution de la richesse. C'est cela que permet le droit à la ville. Promouvoir le droit à la ville suppose de consolider une masse critique mondiale et locale, académique et sociale.

« Les catégories populaires ne doivent pas être victimes de la stratégie compétitive de la métropole parisienne »

Sylvie Ducatteau, conseillère municipale d'Aubervilliers et membre du Conseil communautaire de Plaine Commune explique la nouvelle vision de la métropole que Plaine Commune développe. Il s'agit de la « métropole polycentrique durable ».

« Au contraire des métropoles classiques dont les choix de la ville-centre sont vectrices d'inégalités, la métropole polycentrique durable vise à reconnaître les villes périphériques, les villes de banlieues ». En effet, « les catégories populaires ne doivent pas être victimes de la stratégie compétitive de la métropole parisienne ».

Cette défense d'une centralité des périphéries des banlieues est une manière de faire vivre la fierté des banlieues.

« 15 des 25 villes les plus touchées par les gaz à effet de serre sont en Afrique alors que l'Afrique contribue à hauteur de 4% seulement aux émissions mondiales »

Bachir Kanouté, coordinateur d'ENDA ECOPOP, quant à lui, revient sur les « injustices environnementales » qui frappent de plein fouet l'Afrique. Quel va être le futur des villes africaines ?

Aujourd'hui, « 15 des 25 villes les plus touchées par les gaz à effet de serre sont en Afrique alors que l'Afrique contribue à hauteur de 4% seulement aux émissions mondiales ».

« Face au changement climatique de nouveaux enjeux apparaissent comme la gestion des eaux de pluie qui entraînent des inondations ou encore l'intensification des besoins énergétiques ». Certaines capitales africaines n'ont ni eau ni électricité courantes.

Un « soutien financier » est nécessaire, ainsi que la « participation et l'inclusion sociale des différentes communautés », spécialement dans des processus de participation budgétaire, qui doivent être mise en pratique. Et sans oublier « d'intégrer les changements climatiques dans les documents d'urbanisme » afin d'y faire face au mieux.

« Inventer les concepts de la nouvelle vie sur cette planète »

Amaranta Herrero est sociologue environnementale, elle étudie la relation entre les sociétés humaines et l'environnement. « Nous sommes en état d'urgence écologique » dit-elle. « La température globale de la planète est d'1°C supérieure par rapport à la révolution industrielle, si nous n'arrêtons pas ce rythme, en 2100 la différence sera entre 3 et 4°C. Quelle vie pouvons-nous imaginer sur une planète avec 4 degrés de plus ? Selon une recherche britannique, il serait impossible de maintenir une vie sociale organisée, le nombre de réfugiés augmenterait (parce que de nombreux conflits émergeraient), à cela s'ajouterait une pénurie d'eau. »

Pour éviter ce scénario, il est nécessaire de dépasser cinq défis identifiés par Herrero.

Il faut d'abord « arrêter de donner des bonnes leçons et apporter une vraie réponse sociale en traitant le sujet comme un enjeu systémique et transversal », pas comme un sujet isolé aux départements d'écologie des mairies. Ensuite, il faut « communiquer de plus en plus sur ce sujet afin que cela devienne une réalité dans la vie quotidienne des gens et que nous soyons sensibilisés comme nous le sommes par rapport à d'autres sujets ». Un troisième défi consiste à « travailler les inégalités sociales au sein des villes qui ont des degrés différents de vulnérabilité » et qui, par conséquent, doivent apporter des réponses diverses.

C'est pour ça que les villes devraient « articuler une vraie gouvernance à tous les niveaux » qui permettrait de commencer la révolution culturelle, sociale et politique dont on a besoin. Le dernier défi étant « d'articuler cette gouvernance à des acteurs de la société civile qui s'impliquent dans tous les processus de la société », en visant « à inventer les concepts de la nouvelle vie sur cette planète ».

« Les gouvernements locaux peuvent s'associer aux mouvements sociaux »

Gustavo Petro était le maire de Bogota. Pour lui un des défis du changement climatique est « l'association des pouvoirs locaux aux mouvements sociaux ».

Face aux circonstances du marché, les limites du modèle capitaliste sont atteintes. Le changement climatique, quant à lui, signe la fin de l'humanité, « notre mort ». À Bogota comme dans bien d'autres villes, l'expansion urbaine a laissé les centres vides, et la ville s'est étendue vers les périphéries, générant un marché spéculatif démentiel. L'accumulation des richesses génère l'exclusion urbaine. « A Bogota, après la nouveauté, le dynamisme, l'accroissement des revenus, sont apparus la destruction des territoires, de la nature, la culture mais aussi les ségrégations sociales. »

Face à cela, ou tout cela, si nous ne trouvons pas la manière de construire et d'articuler d'autres formes de relations sociales, ce modèle nous conduira à la fin de la démocratie. Les gouvernements n'ont pas la capacité ou l'envie de modifier tout ça. Ce n'est pas le marché du carbone qui va modifier le marché qui se nourrit des énergies fossiles. S'il n'y a pas une multitude de gens dans les rues des villes, comment pouvons-nous faire valoir le changement de paradigme nécessaire ? Allons-nous laisser les gouvernements enfermés au milieu des entreprises pétrolières décider de notre avenir ? Le changement viendra des territoires. Les gouvernements locaux peuvent s'associer aux mouvements sociaux. « Nous pouvons le faire ».

« Pour nous, le Droit à la Ville, c'est de prendre la ville en main »

Dimitri Rossopoulos, fondateur du Centre d'Ecologie Urbaine de Montréal, clôt cette première table ronde. Il revient sur toutes les démarches menées à Montréal par les habitant-e-s eux-mêmes. Il explique, en 1986, la fondation avec ses voisin-e-s du centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM). Puis il revient sur le sommet citoyen sur l'avenir de Montréal en 2000, où une charte pour les Droits des Habitant-e-s de Montréal est proposée à la mairie qui l'accepte. Un des points forts de cette charte concerne le Droit d'Initiatives, grâce à elle une consultation publique peut être demandée et réalisée si le nombre de signatures des citoyens est suffisant.

« Montréal est la ville la plus décentralisée en Amérique du Nord ». Les Montréalais sont en train de « transformer la ville comme structure politique, économique, et culturelle ». Pour Dimitri Rossopoulos, le Droit à la Ville, c'est de « prendre en main la ville afin de la changer profondément ».

A la suite de ces quatre interventions, la parole est ouverte à l'assemblée pour des ajouts, remarques, questions.

« Constitution d'une Assemblée des citoyens de la Terre »
Citoyenne française

« En Afrique, les gens s'installent dans les zones inondables. La ville est une zone urbanisée. La responsabilité n'est pas au citoyen qui s'installe mais au maire qui l'autorise. Il faut faire attention et bien définir les politiques du Droit à la Ville. » Citoyen malien

« Il y a besoin d'un transfert culturel vers le Nord. Je suis à Paris depuis quelques jours et je vois que cette partie du monde n'a pas les réponses aux questions qui nous posent problème. Je vous encourage à venir au Népal et à apprendre de nous ce que peut être la soutenabilité. La ville n'est pas soutenable en elle-même ». Citoyen népalais

Plusieurs personnes prennent la parole, trois questions centrent le débat entre les intervenants :

1. Le besoin d'un forum citoyen pour la démocratie et l'écologie (qui, comme le soulignera par la suite Dimitri Rossopoulos, existe déjà avec le Forum Social Mondial) ;

2. Le transfert de connaissances entre le Nord et le Sud globaux. Le Nord a des choses à apprendre du Sud, et ensemble on doit être capable de construire une stratégie globale contre un capital aussi global

3. Le transfert des traditions (notamment pré-colombiennes) qui historiquement ont lié les droits des citoyens aux droits environnementaux.

Petro fait référence à une déclaration des droits de la nature précolombienne, alors que Rossopoulos revient sur le Droit à la Ville en tant de pouvoir décisionnel à la base de la société pour transformer le paradigme actuel.

Deuxième table ronde

« Alternatives à partir du Droit à la Ville »

« La démocratie doit se confronter à l'Etat de Droit »

Jordi Borja, président de l'Observatoire des Droits Economiques Sociaux et Culturels de Barcelone, appuie la nécessité de « changer les lois » si l'on veut aller plus loin. Malgré des tentatives pour le Droit à la Ville et le désir d'aller au-delà que le Droit au Logement, le système politique et économique n'a pas été touché.

Pourtant, les tensions entre le système politique actuel et les revendications sociales sont devenues criantes : « Comment le Droit au Logement peut-il être effectif sans toucher la propriété du sol ? », « Comment assurer la durabilité si on ne récupère pas les privatisations qui ont été faites ? ».

Il n'est pas possible de réaliser toutes nos aspirations sans modifier le Droit existant. On a besoin, donc, de se confronter à l'État de Droit pour atteindre le Droit à la Ville, sans lequel il n'y a pas de démocratie possible.

« Il faut que les gens aillent dans les quartiers structurer et organiser »

Jean-Baptiste Eyraud, co-fondateur de l'Association Droit Au Logement, dénonce le fait que « les riches ont déjà pris la meilleure partie de la ville ». Souvent la question de la durabilité est un prétexte pour exclure et répondre aux aspirations des bo-bo. Il se souvient de locataires de logements sociaux à qui on a imposé des travaux pour les économies d'énergie et qui finalement se sont trouvés pendant plusieurs mois bloqués.

La question sociale est bien au cœur des enjeux de transition écologique, lorsque l'on sait que « les 1% les plus riches de la planète consomment 2000 fois plus que les pauvres (T. Piketty) ». La cherté de la ville mais aussi sa ghettoïsation accélère « des processus d'exclusion des classes populaires ».

C'est pour ces raisons que le DAL s'est créé, « mouvement de base des sans-logis et des mal logés », il revendique du Droit et du mieux vivre.

Le réseau No Vox s'est créé dans ce sens, pour donner la voix aux Sans. Le but étant de « conquérir des lois, des avancées juridiques ».

C'est l'organisation collective qui peut changer le rapport de force. Il faut des contacts entre les êtres humains, entre les classes moyennes et populaires, dans les quartiers. Comme disait Albert Jacquart, « les êtres humains n'existent pas s'ils ne communiquent pas ».

Aussi, il faut que les « collectivités locales acceptent de discuter ».

« Nous avons proposé à 800 organisations un processus participatif pour répondre à la question : Que pouvons-nous faire pour lutter contre le changement climatique? »

Eva Herrero, chargée de la commission Ecologie de la ville de Barcelone, expose un travail collectif mené par la ville en vue de la COP21. « La nouvelle municipalité aime mettre au centre des décisions municipales le commun, c'est-à-dire ce qui appartient aux gens », le changement climatique est l'affaire de tous. Barcelone a travaillé sur le droit à un environnement sain et le droit à l'énergie. Le droit à la ville, c'est aussi le devoir vis-à-vis de la ville, le devoir de participer.

C'est de cette manière que Barcelone a demandé à 800 associations, structures organisées et autres : « Que pouvons-nous faire pour lutter contre le changement climatique ? ». Le document de travail final expose neuf projets viables et réalisables. Ont été décidés par exemple l'accès à l'énergie pour tous. Ce document a été porté par Ada Colau, maire de Barcelone, et le conseil municipal. Il a même été la base de travail de la délégation barcelonaise à la COP21.

« Si nous voulons sortir du capitalisme, il est bon de regarder les pratiques et les valeurs qui lui précédaient »

Lorena Zarate, présidente d'Habitat International Coalition, livre un regard historique sur le Droit à la Ville. Elle revient sur les aspects académiques donnés par H. Lefebvre ou encore D. Harvey mais aussi de la discussion collective à la suite du Forum Social Mondial de 2001 à Porto-Alegre.

« Le droit à la ville n'est pas une tradition libérale classique mais une proposition de réforme de l'urbain et du bien-vivre qui dialogue avec les multiples régions, dimensions et moments historiques ».

Pour sortir du capitalisme, il est intéressant de regarder les pratiques et les valeurs avant l'établissement du capitalisme.

Lorena Zarate énumère deux aspects fondamentaux du Droit à la Ville :

1. L'approfondissement dans la démocratie, notamment la capacité de décision directe des personnes affectées, pour cela il est important que nous nous formions à l'exercice du pouvoir en apprenant collectivement.

2. La transition d'une économie financière à une nouvelle économie, celle du soin (« care »), prendre soin de l'autre, de soi mais aussi de l'environnement.

Après les interventions quant aux alternatives fondées sur le droit à la ville, deux intervenants de l'assemblée prennent la parole.

Le premier, Benoit Filippi, soulignera le lien entre « *ville chère et ville de disparités* ». Aujourd'hui, il faut « *arrêter de parler d'Etats comme si on était unis, les classes sociales n'ont jamais été si différentes* ». Pour contrer ce phénomène, son idée vise à créer « *une taxation progressive des gens qui font le dégât des progrès* ».

Un autre intervenant propose différentes choses. Par exemple, « *dans chaque quartier, il devrait y avoir des choses mises en commun comme du matériel par exemple* ». Il propose aussi que les citoyen-ne-s « *végétalisent eux-mêmes la ville* ».

Conclusion

A la suite de ces deux tables rondes, **Gustave Massiah**, le modérateur du débat, conclut.

D'abord, il insiste sur deux points :

1. Une stratégie doit être repensée pour répondre au changement climatique et au droit à la ville, mais comment articuler réponse urgente et transformation fondamentale ? C'est le cas par exemple de la relation entre société et nature qui doit être « réinventée »

2. Le Droit à la ville ne fait plus parti du lointain, les conditions de vie de certaines populations et les mouvements de 2011 le montrent.

Il termine son propos en soulignant que « *c'est la combinaison des contradictions entre l'Etat et les acteurs économiques qui fait qu'on en est là* ».

Deux nouveaux acteurs se sont dégagés : les collectivités locales et les mouvements. Les collectivités sont des acteurs forts. Il y a une « alliance à construire entre les mouvements et les collectivités locales ». Elle doit suffisamment peser « pour transformer les acteurs économiques et remodeler/reconstruire les Etats ». Il s'agit-là d'une proposition sur laquelle travailler.